## 13966 - Des choses dont la femme doit s’abstenir pendant son veuvage

**question**

La femme qui observe un délai de viduité suite au décès de son mari doit s’abstenir de certaines choses. Lesquelles?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Voici les choses interdites à la femme durant son temps de veuvage:

Premièrement, sortir de chez elle sauf en cas de besoin. C’est le cas quand elle est malade et doit aller à l’hôpital ou répond à une urgence qui consisterait à une maison qui menance ruine ou risque de prendre feu,etc.

Les ulémas disent: elle peut sortir dans la journée mais elle ne le fait la nuit qu’en cas de contrainte.

Deuxièmement, l’usage du parfum car le Prophète (bénédoction et salut soient sur lui) a interdit à la veuve de se parfumer sauf à la fin de son sycle menstruel. À ce moment, elle peut en utiliser une petite quantité pour faire disparître les effets des règles.

Troisièmement, éviter de porter de beaux vêtements car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a interdit à la veuve de porter autre chose que des vêtements ordinaires comme ceux qu’elle porte habituellement chez elle et sans embellir.

Quatrièmement, ne pas mettre du kohol à ses yeux car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) le lui a interdit. Si elle était obligée de le faire , qu’elle utilise du kohl dont la couleur ne se distingue pas la nuit et qu’elle l’efface dans la journée.

Cinquièmement, qu’elle évite de se parer, de porter des bijoux puisque ce qui l’empêche de porter de beaux vêtements l’empêche a fortiori de porter des bijoux.

Elle peut s’adresser aux hommes , utiliser le téléphone, autoriser quelqu’un à entrer chez elle s’il fait parti de ceux qui peuvent le faire. Elle peut également monter à la terrasse de sa maison nuit et jour. Elle n’est pas tenu de prendre un bain tous les vendredis comme le croit le commun des mortels. Elle ne doit pas non plus se diminuer les cheveux chaque semaine.

Elle n’est pas tenue non plus de faire une aumône au profit de la première personne qu’elle rencontre à la fin de son veuvage. Ce n’est même pas recommandé car il s’agit d’une innovation.